

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Bois-Joli)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **15 juin 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 6 287 657, propriété de la société 9296-1911 Québec inc.

Cette demande consiste à régulariser l'implantation d'une génératrice dans la marge avant ayant front sur l'autoroute 20, à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de terrain, pour l'immeuble sis au 1200, rue Daniel-Johnson Ouest, alors que l'article 17.4 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne permet pas l'installation d'une génératrice en cour avant et ce, conditionnellement à l'implantation d'un écran végétal permettant de la dissimuler.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière